

**COMMUNE DE WOLUWE-  
SAINT-PIERRE**  
**Service de l'Urbanisme**  
Avenue Charles Thielemans, 93

**B - 1150 BRUXELLES**

V/Réf : MC/DW – 2016/280 (PU/609408) –s/1754  
N/Réf. : JMB/WSP-2.208/s.592  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

**Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Roger Vandendriessche, 11.  
Transformation de l'immeuble et division en quatre logements  
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS****

En réponse à votre lettre du 31 août 2016 sous référence, réceptionnée le 1<sup>er</sup> septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 septembre 2016.

La demande concerne une maison unifamiliale d'angle R+2 + toiture, de style éclectique de tendance néo-renaissance flamande, qui date de 1907 et qui est repris à l'Inventaire du patrimoine architectural de la Commune. L'angle est accentué par une tourelle engagée de trois niveaux sous une toiture en dôme. Le bien est situé dans les zones de protection de l'hôtel Stoclet et de la maison atelier du peintre Emile Fabry rue du Collège Saint-Michel 6.

La demande vise à transformer le bien en vue d'y réaliser quatre appartements. Il n'est pas prévu d'intervenir sur les façades, ni sur les châssis.

Le projet semble respectueux des principales caractéristiques architecturales du bien et n'appelle pas de remarques particulières sur le plan patrimonial.

Les prescriptions urbanistiques doivent être strictement respectées.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer la demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente